



REVUE DE PRESSE DU 04/07/2017

- 1- Le Ministre des Finances, Abderrahmane Raouya s'est entretenu, à Alger, avec l'ambassadeur des Etats-Unis, Mme Joan Polaschik, avec laquelle il a abordé plusieurs sujets dont le jugement positif porté récemment par le rapport du Département d'Etat américain sur le climat d'investissement en Algérie, a indiqué un communiqué du ministère. M. Raouya a souhaité durant cette rencontre que ce rapport puisse contribuer à améliorer l'image de marque du pays auprès des investisseurs américains et les sensibiliser sur les opportunités considérables offertes par l'économie algérienne et l'attractivité du marché national.

APS.

- 2- Le Fonds de garantie des crédits aux Petites et moyennes entreprises (FGAR) va soumettre au ministère de l'Industrie une demande pour augmenter son capital de trois (3) milliards de DA, a indiqué lundi à l'APS son directeur général, Abderraouf Khalef. "Je pense qu'une augmentation de trois (3) milliards de dinars serait suffisante pour accompagner un maximum du PME et contribuer à la création de nouveaux postes d'emplois", a-t-il estimé en marge d'une conférence-débat qu'il a animée au forum d'El Moudjahid.

APS.

- 3- Le Ministre du Commerce, Ahmed Saci, a indiqué que les efforts déployés en faveur de l'augmentation des exportations et de la réduction de la facture d'importations permettront d'équilibrer et de protéger l'économie nationale, a indiqué le ministère dans un communiqué. Lors d'une rencontre avec le président de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), Laid Benamor, le directeur général de l'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur (ALGEX) et des représentants des Chambres de commerce et d'industrie de plusieurs wilayas du pays, le ministre a mis en avant le rôle majeur de la CACI dans l'accompagnement des grandes activités des entreprises, a précisé le ministère.

APS.

- 4- Plusieurs mesures ont été prises par le ministère du Commerce pour mettre fin à la non-conformité des appareils à gaz à usage domestique aux normes de sécurité, qui causent des dizaines de morts annuellement en Algérie, apprend-on auprès de ce département ministériel. Ces mesures interviennent à l'issue d'une enquête nationale menée par les services du ministère afin de vérifier la conformité des appareils à gaz à usage domestique aux normes, et ce, suite à l'accroissement du nombre d'accidents domestiques dus à l'inhalation du monoxyde de carbone (CO), qualifié de "tueur silencieux", et observés durant la saison hivernale essentiellement.

APS.



- 5- La vice-Premier ministre du Québec, ministre de la Petite et Moyenne Entreprise (PME), de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional du Québec, Lise Theriault, a appelé lundi à Alger les femmes d'affaires algériennes et canadiennes à asseoir un réseau entrepreneurial féminin dans le domaine des PME pour investir dans des secteurs stratégiques telles que les énergies renouvelables, les nouvelles technologies et l'agriculture.

APS.

- 6- Le Directeur Général des Douanes algériennes, Kaddour Bentahar, a insisté, lundi à Oran, sur l'importance d'œuvrer continuellement à l'amélioration des services fournis aux voyageurs et entreprises nationales, tout en redoublant de prudence et de vigilance pour protéger et l'économie nationale. Lors d'une visite de travail et d'inspection dans les différentes structures relevant de son secteur à Oran, Kaddour Bentahar a souligné que ce corps ne cesse d'œuvrer dans le sens de faciliter aux voyageurs, aux entreprises et opérateurs économiques nationaux les formalités douanières à l'entrée et à la sortie des frontières nationales.

APS.

- 7- Le Ministre de la Communication, Djamel Kaouane, a reçu, lundi au siège de son département ministériel, l'ambassadeur du Qatar à Alger, Ibrahim Abdulaziz Mohammed Al Sahlaoui. Lors de cet entretien, "les relations amicales entre l'Algérie et le Qatar et les moyens de les mettre à contribution pour promouvoir davantage la coopération dans le domaine de la communication entre les deux pays ont été abordées", indique un communiqué de ce ministère.

APS.



A lire :

PME: le Fonds de garantie en besoin de recapitalisation

ALGER - Le Fonds de garantie des crédits aux Petites et moyennes entreprises (FGAR) va soumettre au ministère de l'Industrie une demande pour augmenter son capital de trois (3) milliards de DA, a indiqué lundi à l'APS son directeur général, Abderraouf Khalef.

"Je pense qu'une augmentation de trois (3) milliards de dinars serait suffisante pour accompagner un maximum du PME et contribuer à la création de nouveaux postes d'emplois", a-t-il estimé en marge d'une conférence-débat qu'il a animée au forum d'El Moudjahid.

Le FGAR compte défendre sa demande auprès du gouvernement par le bilan de ses réalisations depuis son entrée en fonction en 2004 notamment l'accompagnement de près de 2.000 entreprises et la création de près de 62.000 emplois.

En fait, ce fonds avait été doté d'un (1) milliard de dinars lors de sa création et bénéficié d'une recapitalisation de 1,3 milliard de dinars en 2009, a rappelé M. Khalef lors de son intervention à la Conférence-débat, précisant que la demande pour les garanties du Fonds a augmenté de 20%, nécessitant, donc, une augmentation de son capital.

Pour rappel, le FGAR a pour objectif principal de faciliter aux PME l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de soutenir leur démarrage et leur expansion en garantissant leur financement auprès des banques.

Pour renforcer sa capacité de couverture financière, ce fonds a signé des conventions avec 19 banques et établissements financiers.

Par ailleurs, il a fait savoir que l'accompagnement des entreprises exportatrices est une autre mission attribuée à ce fonds dans le cadre de son nouveau statut qui sera promulgué à la fin de l'année 2017 et qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi sur la PME.

En outre, ce futur statut prévoit l'intégration dans le conseil administration du FGAR de nouveaux membres, à savoir l'ABEF, l'ANDI et l'agence de développement des PME qui verra le jour au début 2018, a-t-il avancé.

Une fois son nouveau statut mis en œuvre, ce fonds mettra aussi à la disposition des entreprises exportatrices des prestations spécifiques, a-t-il avancé.

Abordant le bilan de réalisation du FGAR depuis 2004, il a fait savoir que ce dernier avait accompagné près de 2.000 PME à travers 776 créations et 1.161 extensions d'activités, ayant généré près de 62.000 emplois.

Ces 2.000 PME ont investi une somme globale de 165 milliards de DA, avec un montant des garanties accordées par le FGAR de 53,4 milliards de DA, selon le même responsable.

Par catégorie d'activités, le montant global des garanties servies a été ventilé à hauteur de 50% pour les PME du secteur industriel, de 27% pour le BTPH et de 22% pour les prestations de services dont essentiellement le tourisme, a précisé M. Khalef, alors que celui destiné à l'agriculture et la pêche a été de seulement 1%.



Pour les PME du BTPH, il a constaté qu'elles avaient été touchées par la situation financière du pays avec la diminution des projets.

Quant à la répartition par région, il a été enregistré 44% des garanties accordées aux PME au niveau du Centre, 29% à l'Est, 14% à l'Ouest et 12% au Sud du pays.

S'agissant de la mortalité des PME accompagnées par le FGAR, elle a atteint entre 60 et 70 entreprises depuis 2004.

Il a aussi précisé que sur la période du 1er semestre 2017, les garanties ont été octroyées à 153 PME pour la création de 3.000 emplois alors que pour toute l'année 2016, 235 PME ont bénéficié de garanties avec la création de 3.900 emplois.

Selon lui, le FGAR peut assurer la garantie entre 10% et 80% du montant du crédit demandé par une PME pour des sommes allant de 4 millions DA à 100 millions DA, et ce, en prenant en considération les critères du risque de l'entreprise et le nombre des postes d'emploi créés.

L'autre critère pris en considération est celui de la contribution au désenclavement régional afin d'encourager la création des PME dans les zones isolées du pays.

Actuellement, le FGAR compte quatre (4) antennes régionales à Alger (région centre), Annaba (Est), Oran (ouest) et Ouargla (Sud).

APS.

-FIN-